



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-deux, le huit novembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le trente-et-un octobre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### Etaient présents :

M. Michel PAQUET,  
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET

### Absent avec procuration : ./.

### Absent excusé : ./.

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	11
Nombre de votants :	11

Etaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Pascal MULLER, D.G.S.T, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel,

Etait excusée : Manon TURPIN, service communication



## **18. Objet : Association « Les P'tits Loups » - Demande de subvention pour l'exercice 2022**

Vu la décision n° 12 du Bureau communautaire en date du 8 février 2022, portant création du règlement d'attribution des subventions aux associations œuvrant dans le champ social,

Le rôle principal de l'Association Les P'tits Loups à Thionville est d'apporter une aide alimentaire spécifique (lait maternisé, lait de croissance, couches, trousseau de vêtements...) aux enfants, âgés de 0 à 24 mois, issus de familles rencontrant des difficultés momentanées.

Certaines actions sont pérennes mais chaque année, il y a un ou plusieurs projets ponctuels, comme :

- l'organisation de quatre ventes annuelles,
- aide aux collectes de la banque alimentaire,



- collecte dans toutes les écoles maternelles et élémentaires de Thionville au printemps,
- participation aux actions proposées par d'autres associations ou clubs services,
- participation à des actions, fêtes ou autres organisées par les municipalités, associations ou clubs services.

Considérant que ce type d'aide peut être mobilisée en tant que de besoin lorsque la situation des familles vivant sur le territoire communautaire le nécessite,

Considérant que le service rendu par l'Association aux familles d'enfants en bas âge du territoire communautaire s'inscrit dans l'action sociale menée par la Communauté de Communes,

Considérant cet exposé,

**Après avis favorable de la Commission « Politique de la petite enfance et des affaires sociales » en date du 19 octobre 2022**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association « Les P'tits Loups » pour l'année 2022,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 11  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

Fait à Cattenom, le 9 novembre 2022

Le Président,

Michel PAQUET



Certifiée exécutoire le 16/11/2022 Le Président

Publiée le 16/11/2022

Transmise à la Sous-Préfecture le : 16/11/2022

